

N/REF : 11/10/2024 11H22 C:262735 I:34567
V/REF : OSMIL806116035
V/Email reçu le Vendredi 11/10/2024 à 11H22

SDC 'Résidence Les Sables'
C/O FONCIA AGDA
Agence AGDA Andreolety
85 AV JEAN JAURES
38320 EYBENS

V/REF.IMM. 180
IMMEUBLE : RES.LES SABLES
AVENUE LESDIGUIERES
38560 CHAMP SUR DRAC

St Martin-H, le 23 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 1-26 LESDIGUIERES - MME PUKAS 06 08 92 55 59 SERA PRESENTE
MR MME GARCIA GODINO 06 30 93 98 98 SERONT PRESENTS
BENACEUR OU JOUHANNY (COPROPRIETAIRE)

MOTIF : INTERVENIR CAR IL Y A DES FORTES ODEURS DE REMONTEES D'EGOUT DANS LES
LOGEMENT DU RDC DROIT ET GAUCHE AINSI QU'AU PREMIER ETAGE ET CE
MALGRE LE CURAGE RECEMMENT REALISE
MERCI DE PRENDRE CONTACT AVEC LES OCCUPANTS POUR VOIR SI IL N'Y A PAS
UN AUTRE PROBLEME

Donneur d'ordre : Mme P PIOCH

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 16/10/2024 A 08H30
SUITE A PROBLEME D'ODEUR AU REZ-DE-CHAUSSEE CHEZ MONSIEUR GODINOT GARCIA
PASSAGE PRESSION DEPUIS REGARD EXTERIEUR PREVOIR INTERVENTION ACCEDER AU
PREVOIR INTERVENTION ACCEDER AU VIDE SANITAIRE DEUX PERSONNES
LA DALLE EST TRES LOURDE SOUS LES ESCALIERS

NOUS ATTENDONS VOTRE RETOUR

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 23/10/24 à 10H37 Mme P PIOCH

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,50	Ff Débouchage/Pomp.	1h+Dépl.0 à 10km	1	176,90
				265,35
		TOTAL H.T.		265,35
		T.V.A. a 10,00%		26,53
		TOTAL T.T.C.En EURO		291,88

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN